BULLETIN MUNICIPAL BREHAND

NOVEMBRE 2014

Site : www.brehand.com

(Edité 27/10/2014)

CÉRÉMONIE ARMISTICE 1918

La cérémonie de l'Armistice aura lieu le mardi 11 novembre à BREHAND
Un rassemblement au monument aux morts avec dépôt de gerbe est prévu à 11 heures 30, suivi d'un vin d'honneur à la salle Alain GLATRE, offert par la municipalité.

Il y a 100 ans, la France entrait en guerre : en 2014, le devoir de mémoire nous amène à parler d'événement centenaire dont le but est de restituer le choc qu'a représenté la guerre pour l'ensemble de la société française et pour le reste du monde. Les monuments aux morts, en France, ont été élevés dans la grande majorité à la suite de cette guerre 14/18.

La présence du plus grand nombre d'entre nous, accompagnés des enfants à cette cérémonie, sera un signe de reconnaissance, un hommage au courage de ces poilus et la leçon qu'il est indispensable que le temps des conflits ne revienne pas.

La commune de Saint-Trimöel célèbrera également l'Armistice 1918 le mardi 11 novembre à 11H puis les personnes présentes descendront pour suivre celles de BREHAND.

****

Début 2015, changement de couleur de papier pour le bulletin communal : il continuera d'être imprimé sur un papier de couleur vive : La commission bulletin s'est réunie et a opté, parmi plusieurs échantillons, pour une couleur orange.

****

Rappel : Les nouveaux horaires de la mairie sont les suivants :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h - 13h30 à 17h15
Le samedi matin de 9h à 12h

****

Si vous êtes artisan bréhandais et votre entreprise ne figure pas encore sur le site internet de la commune : N'hésitez pas à vous faire connaître.

VIE MUNICIPALE ET ADMINISTRATIVE

ETAT CIVIL

□ **Naissances à Saint-Brieuc:**
Raphaël BOURDON, 1 La Mi Voie, le 3 octobre 2014
Kelyam DELAHAYE, La Ville Grasland, le 5 octobre 2014
Camille LE FUR, 2 Boquet, le 7 octobre 2014
Lucas GUYONY, La Ville du Flôt, le 10 octobre 2014
Alexandre DUBOIS, Les Portes Monvoisin, le 10 octobre 2014
□ **Décès à Saint-Brieuc :**
Pierre PICARD, 91 ans, « Mirouze » le 21 septembre 2014

URBANISME - PERMIS DE CONSTRUIRE & DECLARATION DE TRAVAUX

Accordés :

►Le 22.09.14
□ RAULT Sébastien
2 la seigneurie
Construction maison individuelle rue de Penthièvre

►Le 10.10.14
□ AVRIL Fernand
8 le Bihamet
Rénovation cellier-garage

►Le 19.08.14
□ GLATRE André
22 rue de la Truite
Destruction haie + mise en place d'un muret (accordé le 19 août)

►Le 01.09.14
□ ROUAULT Anthony
12 la Tenue
Construction d'un garage (accordé le 1er septembre)

►Le 17.10.14
□ LE BIHAN François
6 rue de la planchette
Création d'une découpe du muret pour pose de 2 piliers bétonnés et pose d'un portillon à gâche électrique

Demandés :

►Le 29.09.14
□ BASSET Emerick
33 bis rue du mené
Abri de jardin

► Le 01.10.14
□ OBRUSSIER Guélor
1 le Rocher
Rénovation et agrandissement d'un garage

► Le 9.10.14
□ MOY Jean-Pierre
10 rue St Anne
Pose de claustras

► Le 13.10.14
□ LE MASSON Michel
30 Le Greny
Construction d'un hangar

Conseil Municipal du Jeudi 2 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-neuf août deux mil quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves RUFFET, Maire.

Etaient présents :, M. Yannick LE GUERN, Mme Paulette BEUREL, M. Thierry BESNARD, Mme Anne RAULT, M. Jean-Pierre THEBAULT, M. Gilles TURBIN, Mme Véronique GUÉGO, Mme Soizic JEHAN, M. Olivier GESTIN, Mme Laëtitia HERMON, M. Frédéric GOBARD, M. Dominique ROUTIER, Mme Sandra PUEL
Absente excusée : Katell POULAIN
Secrétaire : M. Olivier GESTIN

- **DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil Municipal décide d'adopter les décisions modificatives suivantes par autorisation spéciale :

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT €
011	63512 Taxes foncières	+ 214
65	651 (Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires)	- 214

- **REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE L'ECOLE PUBLIQUE**

M. Christophe DAUTRICHE, Directeur de l'Ecole Publique de BREHAND, par son courrier du 3 septembre 2014, informe le Conseil Municipal que le photocopieur de l'école primaire, datant de 2009, commence à montrer des signes de fatigue, et que, le contrat de ce dernier arrivant à son terme, il souhaite solliciter la Mairie pour le remplacer.

Une consultation a été lancée par M. Yves RUFFET, Maire et M. Thierry BESNARD, adjoint, auprès de trois distributeurs, à savoir DESK, BRS, REPRO CONSEIL. Cette consultation a permis de présenter au Conseil Municipal quatre propositions de photocopieurs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a choisi à l'unanimité de répondre favorablement à la demande de M. DAUTRICHE et de financer le photocopieur Business Hub BH284 de la marque KONICA MINOLTA du distributeur REPRO CONSEIL, pour un prix de 2483.00 € HT, avec un contrat de maintenance à 0.0038€/page Noir et Blanc, en sachant que l'école publique imprime approximativement 80 000 pages par an, soit un contrat de maintenance qui avoisinerait les 304€ HT par an.

- **ACHAT D'UNE IMPRIMANTE POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

M. Thierry BESNARD propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une imprimante pour les services techniques, qui bénéficient d'un ordinateur, dans un objectif d'informatisation et de modernisation du service, qui gagnerait de surcroit, en rapidité et en efficacité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition de M. Thierry BESNARD, et d'acheter une imprimante pour les services techniques.

- **AUGMENTATION DU TEMPS D'ATSEM A L'ECOLE PUBLIQUE SUITE A L'IMPORTANCE DES EFFECTIFS**

M. Christophe DAUTRICHE, Directeur de l'école publique de BREHAND, par son courrier du 3 septembre 2014, informe le Conseil Municipal que la classe de maternelle, toute petite section, petite section et moyenne section comptabilise 38 enfants inscrits à ce jour et que cet effectif devrait croître au cours de l'année scolaire.

Afin de répondre aux exigences des classes maternelles, M. Christophe DAUTRICHE sollicite la Mairie de bien vouloir attribuer des heures d'ATSEM sur les cinq matinées de la semaine, pour l'année scolaire 2014-2015.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répondre favorablement à la demande de M. Christophe DAUTRICHE, et d'attribuer à la classe de maternelle de l'école publique, des heures d'ATSEM supplémentaire sur les cinq matinées de la semaine pour l'année scolaire 2014-2015.

M. Yves RUFFET, propose de positionner Mme Jacqueline CLEMENT sur ce poste car elle remplit toutes les exigences requises et qu'elle souhaite augmenter son nombre d'heures.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de positionner Mme Jacqueline CLEMENT ces heures d'ATSEM, sur les cinq matinées de la semaine pour l'année scolaire 2014-2015.

- **CREATION D'UN OFFICE DANS LA SALLE DES FETES**

M. Yves RUFFET propose de créer un espace cuisine dans la salle polyvalente dans une démarche de service rendu aux usagers. Il présente l'étude de faisabilité qui a été réalisée par l'entreprise S.A.R.L M2C qui indique une estimation des travaux à un montant de 27 300.00€ HT.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition et de poursuivre les démarches de la création d'un office dans la salle des fêtes par l'entreprise S.A.R.L M2C, sous réserve de réaliser quelques travaux en régie.

- **ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET M. LIONEL LANGLAIS, RUE DE PENTHIEVRE**

M. Lionel LANGLAIS et Mademoiselle Fabienne JOUCHET ont acheté, le 28 mars 2003, à M. et Mme CADE Jean, les parcelles cadastrées section B numéro 825, 1419, 1420, 1421 situées rue de Penthièvre, en vue d'y construire une maison individuelle. Or, il a été mis en évidence, un délaissé, à l'Ouest de la parcelle B numéro 825, sur laquelle coule un ruisseau limitrophe des propriétés de M. et Mme CADE et M. et Mme QUEMARD, qui n'était pas cadastré, et qui, de ce fait, ne pouvait faire l'objet d'un titre de propriété.

Ce délaissé non mentionné sur les documents issus du remembrement a dû de ce fait être attribué, dans un premier temps, à l'Association Foncière du Remembrement, aujourd'hui dissoute, et revenir dans un second temps à la Commune de BREHAND.

De plus, il a été constaté que lors de la réfection de la rue de Penthièvre, une emprise de terrain avait été effectuée sur la parcelle B numéro 1419, appartenant auparavant à M. et Mme CADE, et actuellement à M. Lionel LANGLAIS et Mademoiselle Fabienne JOUCHET.

Il avait été évoqué, lors de la réunion de l'association foncière, en date du 9 mai 2003 que cette situation devait être régularisée. Ainsi, M. Lionel LANGLAIS et Mademoiselle Fabienne JOUCHET ont proposé de céder gratuitement la parcelle cadastrée section B n° 1419, d'une superficie de 279 m², en façade de la rue de Penthièvre, à la Commune de BREHAND. Cette opération avait notamment fait l'objet d'une délibération, le 1 décembre 2006 : 2006-137 – REGULARISATION FONCIERE RUE DE PENTHIEVRE.

Le Conseil Municipal, après délibération, avait accepté d'incorporer la parcelle cadastrée section B n°1419, dans le domaine communal et autorisait M. le Maire à signer l'acte administratif à intervenir.

En contrepartie de cette opération, il avait été entendu qu'il y aurait eu cession gratuite au profit de M. et Mme Lionel LANGLAIS de la parcelle aujourd'hui cadastrée section B n°1422 (ancien délaissé), d'une superficie de 301 m² et faisant partie du terrain actuellement occupé par Monsieur et Madame LANGLAIS Lionel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en œuvre les actes nécessaires à la finalisation de ce dossier,

- De céder gratuitement la parcelle cadastrée section B n°1422, d'une superficie de 301m², à M. et Mme Lionel LANGLAIS,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte administratif à intervenir,
- D'attribuer les frais engendrés par cette cession à la charge de M. et Mme LANGLAIS.

- **REALISATION D'UN AUDIT POUR LA REORGANISATION DES SERVICES DE LA MAIRIE**

  Au regard du fonctionnement actuel et dans un souci d'optimiser les services rendus à la population, M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un audit au sein des services de la Mairie, à savoir le service administratif et le service technique. L'audit aurait pour objectif de faire état des éléments considérés et de la méthode utilisée pour évaluer le service public, et ensuite de déterminer, l'étendue, les critères et la stratégie à établir pour l'améliorer. Après s'être renseigné auprès de l'entreprise CERFRANCE spécialisée dans l'Audit et conseil, M. le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de l'Audit est de 1890.00 € HT par service, soit 3 780.00 € HT pour les deux services concernés de la Mairie de BREHAND.

  M. le Maire explique également que l'Audit se déroule de la manière suivante :

- **1ière étape :** Un professionnel de l'audit rencontre l'ensemble des agents concernés lors d'une réunion d'une heure environ pour présenter les principes, les objectifs et le fonctionnement de l'audit.
- **2ième étape :** Deux professionnels de l'audit rencontrent individuellement l'ensemble des agents concernés lors d'un entretien de trois heures maximum par agent.
- **3ième étape :** Un professionnel de l'audit présente au Conseil Municipal, dans un premier temps, une restitution des entretiens avec une évaluation du service public, et dans un second temps les améliorations à mettre en place afin de rendre plus efficace et d'optimiser le fonctionnement des services de la Mairie.
- **4ième étape :** Un professionnel de l'audit effectue une visite de contrôle afin de vérifier si les conseils d'améliorations sont respectés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à un audit sur les services administratifs et techniques de la commune, à condition qu'il soit réalisé auprès de l'ensemble du personnel concerné.

- **<u>DECISIONS MODIFICATIVES</u>**

Le Conseil Municipal décide d'adopter les décisions modificatives suivantes par autorisation spéciale :

DESIGNATION	CHAPITRE/COMPTE	MONTANT €
Amortissement forage	6811-042 (dép. fonct.) 023 (dép. fonct.)	1.183 - 1.183
Amortissement forage	281531-040 (rec. inv.) 021 (rec. inv.)	1.183 - 1.183

Recensement militaire

Le recensement militaire est obligatoire pour les jeunes garçons et filles qui ont atteint l'âge de 16 ans. Les jeunes nés **en Septembre, octobre, novembre 1998** doivent venir en Mairie pour être recensés.
Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

VIE ASSOCIATIVE

Dimanche 2 novembre : Bal **Club du 3è Age**
dimanche 9 novembre : Vide grenier jouets **APEL/OGEC**

Au fil de Novembre…

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour que votre inscription sur la liste électorale soit effective au 1er mars de l'année prochaine, votre formulaire de demande d'inscription (à prendre en mairie) et les pièces justificatives **(1)** doivent impérativement être parvenus en mairie avant **le 31 décembre** de cette année. Il est fortement conseillé d'envoyer votre demande à votre mairie avant **le 15 décembre**.
Veillez à remplir le formulaire en lettres majuscules de façon lisible.
Notez impérativement vos coordonnées à la fin du formulaire afin que la mairie puisse vous contacter au cas où votre demande serait incomplète.

(1)Documents à fournir :

- une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité
- un justificatif de domicile (quittance Edf, Téléphone….)

FNACA BREHAND-ST TRIMOEL-TREDANIEL

Assemblée générale se tiendra le vendredi 28 novembre à 15h salle François CHERDEL. Remise des cartes. Questions diverses, présence indispensable. Suivi d'un vin d'honneur.

ELECTIONS CNRACL

La caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales procède au renouvellement de son conseil d'administration en décembre 2014. L'élection de ses membres a lieu dans le cadre d'un vote, soit par correspondance, soit par internet sur un site sécurisé.
Vous trouverez la liste des personnes en mairie.

CLUB DU 3EME AGE

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 10 décembre. Prix repas adhérent : 13€ et non adhérent : 29€ ; inscriptions le jour du goûter. Dernier délai vendredi 5 décembre.
Au cours de cette assemblée générale, le bureau serait très heureux d'accueillir de nouveaux membres. Nous faisons appel aux nouveaux retraités de BREHAND et St Trimoël désireux de s'impliquer pour un mieux vivre de nos aînés, dans ces 2 communes tout en se divertissant eux-mêmes. (Boules, belote, goûters bimensuels, voyages : 1-2 journées, voire 8 jours). Contactez notre président : André Cardinal au 02.96.73.42.38, vous serez les bienvenus.

TELETHON 2014

Invitation à la prochaine réunion de préparation du Téléthon le vendredi 14 novembre à 20h30 à la salle des associations de St Glen.

Ordre du jour :

- finaliser le programme des activités et leur organisation
- le planning des bénévoles en cuisine, bar et du service
- l'organisation de la mise en place et du rangement
- divers

Nous comptons sur votre présence.

Les bénévoles qui souhaitent participer peuvent prendre contact avec les responsables.

Florence Corel 06 73 50 41 23, Monique Noël 02 96 42 72 33

Cette année, le téléthon 2014 aura lieu le samedi 6 décembre.
Comme à l'habitude, diverses activités vous sont proposées, à savoir :
Dès 14h, ouverture de la salle avec concours de belote et expositions diverses (peintures, encadrement, vannerie et divers).
Départ de la marche vers Saint-Glen et reconduite du petit circuit à vélos sur les routes les moins fréquentées (au gré de l'humeur de la météo) sans oublier les loteries dans les commerces et possibilité à la salle de venir savourer « gâteaux, café ou chocolat ».
Nous vous attendons nombreux encore cette année pour défendre cette noble cause.

JEUNESSE GOUESSANT

L'association **Jeunesse Gouessant** organise un **séjour à la neige** du vendredi 23 Janvier au Samedi 31 **Janvier** 2015. Le séjour aura lieu en Savoie dans la région de Val Cenis au VVF de Lanslevillard, au pied des pistes, un domaine de ski magnifique. De plus, pour les fondeurs, le domaine nordique de Bessans est à deux pas. Une navette assure les liaisons régulièrement.
Prix : 770€, comprenant pension complète, transport en car, location du matériel de ski, remontées mécaniques et assurances couvrant les risques sur pistes. Les tarifs ont pour base le ski alpin.

Pour tous renseignements, s'adresser chez :
Yolande et Marcel Le Moine – Quengo - 22510 Bréhand
Tél: 02.96.42.79.64 (H.R) E-mail : lemoinecorbel@wanadoo.fr

****

1954 – 2014 : La Ville Davy a 60 ans

« Sans éducation, pas de liberté. » Nelson Mandela

Mutations technologiques en agriculture :
Quels métiers pour demain ?
CONFERENCE – DEBAT
Lycée La Ville Davy – Quessoy

Jeudi 6 Novembre 2014 – 20h30

Génomique, robotique, internet, nanotechnologies, géolocalisation, énergies renouvelables, … : l'agriculture est en train de changer et connaît de profondes mutations technologiques qui transforment en profondeur les pratiques, les modes de production et même les rapports au métier. Opportunités ou nouvelles contraintes, évolutions voulues ou subies : comment ces mutations sont-elles vécues ? Dans ce contexte d'évolutions permanentes et très rapides, comment accompagner les agriculteurs et les former ?

Pour répondre à ces questions, le lycée La Ville Davy et l'association *« Litt' et Nature »* réunissent 5 intervenants pour en débattre :

- Paul Goupil, ancien journaliste à Ouest-France
- Patrick Durand, directeur de recherche à l'INRA
- Pierrick Sorgniard, technicien Coopérative Le Gouessant
- Patrice Moyon, journaliste à Ouest-France, page agricole
- Jean Salmon, Président du Conseil d'Administration du lycée La Ville Davy et du CNEAP Bretagne

PETITES ANNONCES

A VENDRE :

➢ Vend MEGANIC SCENIC 1.9L DIESEL (1998), 256 000 kms – 1000€
Contrôle technique ok-fermeture centralisée, vitres électriques à l'avant, radio commande au volant, crochet attelage. Renseignement au 06.43.39.86.74

➢ Bois de chauffage 02.96.42.71.15 (après 20h)

EMPLOI :

➢ OUVRIERS AGROALIMENTAIRES H/F.
Votre rôle sera de participer à l'élaboration de la charcuterie (pâtés, jambons, rillettes, saucisses de Strasbourg,...), d'effectuer du conditionnement de produits, de la mise en carton, d'approvisionner les machines, etc... Possibilité d'évolution sur des postes à responsabilités.

➢ OUVRIERS D'ABATTOIR H/F.
Vous travaillerez sur une ligne de production automatisée et participerez à des tâches de dépouillement, d'éviscération, de nettoyage,... sur du porc ou bœuf.
Vous acceptez d'utiliser un couteau.
Taux horaire : 10.81€/h et postes en vue de CDI.

➢ **Hervé DAVID, plomberie chauffage ramonage chaudière.** 06.42.06.67.04
Dépannage, neuf, rénovation
1 rue de l'école - 22510 St Trimoël

➢ Auxiliaire de vie sociale, aide à la personne, actes de la vie quotidienne : toilette, repas, ménage, courses, repassage… chèque CESU, remboursement de l'APA, droits à la réduction d'impôt. **Mme LE BONGOAT Michelle**
Le Vau Bouyet - 22510 TREDANIEL
02.96.73.50.40 ou 06.35.35.50.25

BABY SITTING :

➢Jeune fille de 16 ans, proche des enfants avec une expérience auprès d'eux, s'orientant dans ses études vers la petite enfance, recherche enfants à garder les soirs de semaine, le mercredi après-midi et le week-end ; n'hésitez pas à prendre contact pour plus de renseignements avec Rose-Marie LE MOINE au 06.59.70.41.95.

A LOUER :

➢ Bourg BREHAND, secteur calme, studio 45m² comprenant une grande pièce avec kitchenette, une salle d'eau, un débarras, un WC, un garage ; libre. (HR) 02.96.42.77.06 ou 06.02.25.57.13

➢Maison au bourg de BREHAND, proche garderie, école, cabinet médical, commerces comprenant au rez de chaussée : cuisine, salle, salon, arrière cuisine. A l'étage : 2 chambres, débarras, salle d'eau, wc, deux garages, jardin, pelouse, cours devant et derrière ; Secteur calme. Libre de suite. Tel : 02.96.42.77.06 (HR) ou 06.02.25.57.13

Permanences

MAIRIE :

La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h15.
Le samedi de 9h à 12h
Tél : 02.96.42.78.16.
Fax : 02.96.42.62.85.
mairie.brehand@orange.fr

Yves RUFFET, Maire :

Sur rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

LA POSTE :

L'agence postale est ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 11h45.
Tél : 02.96.42.71.44.

ECOLE PUBLIQUE

Le directeur tient une permanence tous les lundis de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h30.
Vous pouvez prendre rendez-vous au 02.96.42.77.00 ou par courriel à : ecole.0220749v@ac-rennes.fr

BIBLIOTHEQUE :

Ouverte aux prêts 3 fois par semaine : le mardi de 16h30 à 18h, le mercredi et le samedi de 15h30 à 17h30.

MISSION LOCALE

Les mardis 4 et 18 de 9h à 12h à la mairie de Quessoy sur rendez-vous avec M. Guy TRAMELEUC. Pour prendre rendez-vous, appeler le 02.96.68.15.68.

NUMEROS D'URGENCE

Pompiers	18	Allo enfance maltraitée	800 559 557
Gendarmerie	17	Centre anti poison	02.99.59.22.22
Samu	15	Eau (Lamballe communauté)	02.96.50.13.56
Appel d'urgence	112	EDF	0.810.333.122
Pharmacie de garde	32 37	Yves RUFFET, Le Maire	02.96.42.61.89
DEFIBRILLATEUR	AU RESTAURANT SCOLAIRE		

CABINET MEDICAL

Mme ROUAULT (infirmière) ☎ 02.96.42.71.95
Samedi 9h-12h
☎ 02.96.42.65.09 Docteur LOGUE
Du lundi au vendredi 8h-12h/14h30-19h
Samedi 8h-12h
(Absente le jeudi)

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE BREHAND

(ZA du Vau Jaune) ***02 96 68 90 06***

Lundi	9h-12h	fermé
Mardi	9h-12h	14h-18h
Mercredi	fermé	14h-18h
Jeudi	fermé	fermé
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE LANJOUAN

Lanjouan accepte uniquement les gravats et les déchets verts des particuliers et des professionnels

Lundi	8h30-12h	14h-17h
Mardi	8h30-12h	14h-17h
Mercredi	8h30-12h	14h-17h
Jeudi	8h30-12h	14h-17h
Vendredi	8h30-12h	14h-17h
Samedi	9h-12h	14h-17h

Moncontour de Bretagne
Maison de retraite
Foyer de vie

Hstv
Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve

Quatre ans d'existence pour l'accueil de jour de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve de MONCONTOUR

Afin d'accompagner les personnes atteintes de la Maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés **vivant à domicile,** l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve a ouvert, le 4 octobre 2010, dans un bâtiment situé face à son entrée principale, un accueil de jour de 6 places dénommé « l'Escale ».

Ce service fonctionne du mardi au vendredi (hors jours fériés) de 9h30 à 16h30. Il est aussi ouvert lors des vacances scolaires.

Aménagé dans un lieu recréant l'atmosphère familiale, il est un second lieu de vie pour la personne accueillie. **Proche de l'habitation du patient**, il permet d'être en relation avec les aidants et de travailler en réseau avec son médecin traitant, les professionnels du domicile, l'Intervention de Soins Adaptés (ISA) de Lamballe et l'association France Alzheimer.
L'accueil peut se faire à la journée ou à la demi-journée, une ou plusieurs fois par semaine.

Le transport est assuré par le personnel de l'accueil de jour, composé d'Aides Médico-Psychologiques, d'Aides-soignants et d'une cadre de santé. D'autres professionnels (psychologue, médecin coordonnateur, agent hôtelier…) interviennent ponctuellement.

Différentes activités sont proposées tout au long de la journée: activités mémoires, manuelles (peinture, jardinage, couture…), musicales (chant avec l'intervention d'un bénévole), corporelles (gym douce, relaxation…) mais aussi sorties extérieures, repas à thème…

Toutes ces activités s'intègrent dans l'accompagnement personnalisé de la personne accueillie.

L'objectif principal de l'accueil de jour est double:

- Préserver le maintien à domicile de la personne accueillie et garder ou restaurer un lien social.
- Soulager les aidants et les accompagner dans la compréhension de la maladie et des symptômes qui y sont liés, notamment par des moments d'échanges avec l'équipe de l'Escale. Cette action a été renforcée par un travail en collaboration avec l'association France Alzheimer.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Anne Martin, responsable de l'accueil de jour au 02 96 69 30 30.ou par mail : anne.martin@hstv-moncontour.org

Demande de subventions en ligne

Les dossiers de demande de subventions pour l'année 2015 sont téléchargeables sur le site de Lamballe Communauté rubrique Sport-Loisirs > Vie des associations.

Les subventions versées par Lamballe Communauté concernent les associations des secteurs :

- sportif
- petite enfance
- tourisme
- filière cheval
- événementiel agricole

Site de Lamballe Communauté : www.lamballe-communaute.fr

Atelier Lamballe Communauté Numérique

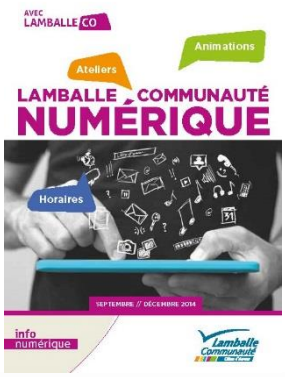

Une nouvelle plaquette Lamballe Communauté Numérique est disponible. Elle répertorie tous les ateliers LCN de septembre à décembre 2014 et toutes les informations pratiques (lieux des ateliers, horaires, tarifs, inscriptions,…)

La plaquette est disponible sur le site www.lamballe-communaute.fr ou dans les mairies de Lamballe Communauté, les bibliothèques, les cyber bases, l'office de tourisme, la MJC, le Quai des rêves…

Lamballe Communauté Numérique
41 rue Saint Martin - BP 90456
22404 Lamballe Cedex
lcn@lamballe-commuanute.fr
02 96 31 90 29

Attitudes Numériques

En 2014, l'évènement @ttitudes Numériques organisé par Lamballe Communauté vous réserve surprises et évènements **du 21 au 29 novembre 2014**.

- Des ateliers gratuits sur le thème « créer grâce au numérique » du 21 au 28 novembre
- Spectacle au Quai des rêves : **Hakanaï**
  Le vendredi 28 novembre à 20h30 ou le samedi 29 novembre à 17h30
  Tarif D de 6€ à 14,50€
- Le **salon de l'informatique**
  Samedi 29 novembre de 10h à 17h à la Salle municipale de Lamballe.

Détails de la programmation sur : www.attitudes-numeriques.com

De l'espace des Augustins à la rue du Dr Lavergne

Suite aux travaux à l'espace des Augustins qui se sont terminés le 1er novembre, certaines permanences de nos partenaires ont été modifiées.

Permanences au 48b rue du Dr Lavergne :
Les lundis et mardis : Boutique de Gestion (aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise), sur rendez-vous au 02 96 21 17 75
Les 2ème mardis du mois de 9h à 12h30 : Agence Locale de l'Energie (conseils neutres et gratuits pour économiser l'énergie)
Les 4ème mardis du mois de 10h à 12h30 : Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires

Les mercredis après-midi : Association Nationale de Prévention en Alcoolémie et Addictologie
Les mercredis de 15h à 17h : CRESUS, association d'aide aux personnes surendettées
Les jeudis de 9h à 12h15 : Aide à Domicile en Milieux Rural
Les jeudis de 9h à 10h : M. le député Marc Le Fur
Les vendredis 7, 28 novembre et 19 décembre : Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles

Liaisons ferroviaires Bretagne - Pays de la Loire : Donnez votre avis

cndp
Commission nationale du débat public
Vous donner la parole et la faire entendre
DÉBAT PUBLIC
LIAISONS FERROVIAIRES BRETAGNE - LOIRE
LNOBPL
DU 4 SEPTEMBRE 2014 AU 3 JANVIER 2015
INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS
PARTICIPEZ AUX RÉUNIONS PUBLIQUES ET SUIVEZ LE DÉBAT SUR
http://lnobpl.debatpublic.fr

La commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, a décidé d'organiser un débat public sur les liaisons ferroviaires Bretagne et Pays de La Loire. Elle a nommé une commission particulière du débat public (CPDP) chargée de le préparer et de l'animer.

Informez-vous et donnez votre avis
Consultez les documents concernant le projet sur le site :
http://lnobpl.debatpublic.fr
Donnez votre avis :

- **En participant aux réunions publiques** de 19h à 22h
  - Le 5 novembre à Morlaix
  - Le 12 novembre à Pontivy
  - Le 18 novembre à Redon : en direct sur internet
  - Le 19 novembre à St Nazaire
  - Le 26 novembre à Carhaix
  - Le 27 novembre à Nantes : en direct sur internet
- **En vous connectant sur le site internet du débat** : http://lnobpl.debatpublic.fr
  - Posez vos questions la CPDP vous assure une réponse complète et rapide
  - Donnez votre avis, échangez et commentez les autres avis
  - Déposez une contribution argumentée sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet.

Conseil de développement

PAYS de SAINT-BRIEUC

SAINT-BRIEUC Agglomération Baie d'Armor

Appel à citoyens motivés !

Une expression citoyenne, aux côtés des élus
Le Conseil de développement réunit des femmes et des hommes, issus des milieux économiques, de l'emploi, de la formation, de l'habitat, de l'environnement, de la santé, de la solidarité,… ainsi que des habitants. Tous ces participants, aux compétences diverses, sont rassemblés pour s'informer, échanger, débattre et participer aux politiques publiques locales. Leurs approches, différentes et complémentaires, éclairent les thèmes abordés et permettent de faire émerger des suggestions, des nouveaux projets.

Le Conseil de développement, un foisonnement d'idées pour mieux vivre le territoire !
Depuis 2002, le Conseil de développement a émis de nombreuses préconisations, sur l'organisation des services à la population, le développement des transports publics, le développement durable, la santé ou encore la place du citoyen dans le débat public.

Le vieillissement de la population dans le pays de Saint-Brieuc

Le vieillissement de la population est un enjeu réel pour le territoire. En se basant sur les tendances des dernières années, l'INSEE prévoit qu'en 2040, 28% de la population bretonne aura plus de 65 ans ; ces derniers étaient 19% en 2012. Quels seront alors les services attendus par cette population ? Quelle organisation économique pour mettre en place la solidarité nécessaire pour accompagner le vieillissement de la population ? Quels seront également les services rendus par les personnes âgées ?

Le Conseil de développement réunira tous les acteurs intéressés par ces questions pour y travailler de novembre 2014 à mars 2015.

Vous souhaitez participer à cette réflexion ? Vous voulez vous investir pour débattre de l'avenir du territoire ?
N'hésitez pas à nous contacter, le Conseil de développement est ouvert à toutes personnes intéressées !

Contacts :
Claire GUIRIMAND etudes.cd@pays-de-saintbrieuc.org
Gaël MOUSSY gael.cd@pays-de-saintbrieuc.org
02 96 58 62 26

msa santé famille retraite services

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN
Le dépistage est recommandé à partir de 50 ans,
ou avant en cas de risque particulier.
Renseignez-vous auprès de votre médecin, sur e-cancer.fr ou au 0810 810 821

Le dépistage organisé du cancer du sein.

Pour la neuvième année consécutive la MSA d'Armorique, partenaire de l'Inca (institut national du Cancer), participe à la campagne de promotion du dépistage du cancer du sein.

Le dépistage organisé permet aux femmes de 50 à 74 ans de bénéficier tous les deux ans d'une mammographie prise en charge à 100 %. Cet examen est le seul moyen de détecter des cancers aux tous premiers stades de la maladie, puisqu'on peut découvrir des tumeurs de plus en plus petites. Aujourd'hui plus de 9 femmes sur 10 guérissent du cancer du sein, grâce à un traitement précoce. Il est essentiel de participer au dépistage dès 50 ans car au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera confrontée à cette maladie.

Dépistage organisé du cancer du sein - mode d'emploi. :

- une lettre d'invitation au dépistage est adressée tous les deux ans, aux femmes âgées de 50 à 74 ans,
- il suffit alors de prendre rendez-vous chez une radiologue de son choix,
- le radiologue examine et réalise une mammographie complète,
- les clichés sont relus une seconde fois par un radiologue expert.

La mammographie est prise en charge à 100 % par la MSA, sans avance de frais.

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance Maladie
CÔTES D'ARMOR

Complémentaire santé : la CPAM peut vous aider

L'acquisition d'une couverture complémentaire coûte cher mais ne pas en avoir peut s'avérer très coûteux.
L'Assurance Maladie ne prend pas en charge la totalité des soins et des frais médicaux. Et personne n'est à l'abri d'une hospitalisation par exemple.

Selon vos ressources, l'Assurance Maladie vous accompagne pour bénéficier d'une complémentaire santé. Elle vous propose : - la **Couverture Maladie Universelle Complémentaire – la CMUC**
- ou **l'Aide pour une Complémentaire Santé – l'ACS**

_ La CMUC

> Avec la CMUC, **vos soins sont pris en charge à 100% sans avance de frais**, dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie et dans le cadre du parcours de soins coordonnés.
> Vous accédez à **des tarifs réduits sur votre facture de gaz ou d'électricité.**

Conditions pour en bénéficier :
- résider en France depuis plus de 3 mois
- être en situation régulière
- avoir des revenus annuels inférieurs au plafond*

_ L'ACS

De nombreuses personnes pourraient obtenir cette aide mais ne le savent pas. Vous dépassez légèrement le plafond de ressources pour obtenir la CMU complémentaire ? Vous pensez n'avoir droit à aucune aide ? **Contactez votre CCAS qui pourra vous accompagner dans vos démarches.**

Tous les membres du foyer peuvent en bénéficier, sous conditions de ressources* :
> Avec l'ACS, **une partie de votre cotisation annuelle à une complémentaire santé est prise en charge.** Vous recevez l'aide sous forme d'un **chèque** à remettre à la complémentaire santé de votre choix. Le montant de l'aide varie selon l'âge et le nombre de personnes qui composent votre foyer.

> Autre avantage : vous avez droit au tiers payant, c'est-à-dire à la dispense d'avance de frais. Vous accédez également à **des tarifs réduits sur votre facture de gaz ou d'électricité.**

Quel est le montant de l'ACS ?

	aide nationale *((à déduire de votre cotisation annuelle)*
moins de 16 ans	100 €
16 – 49 ans	200 €
50 – 59 ans	350 €
60 ans et plus	550 €

Ces aides sont accordées pour 1 an et les droits sont réétudiés chaque année.

Comment faire votre demande de CMUC ou d'ACS?
Contactez le CCAS dans votre mairie.
Pour plus d'informations, consultez le site www.ameli.fr

Bon à savoir !
Bénéficiaires de la CMU et de l'ACS, le centre d'examens de santé de la CPAM vous propose un **examen de santé gratuit tous les ans**. Une matinée d'examens et de conseils personnalisés pour faire le point sur votre santé.

Plafond de ressources CMUC et ACS (au 1/07/2014)

	CMUC		ACS	
composition du foyer	plafond annuel	plafond mensuel	plafond annuel	plafond mensuel
1 personne	8 645 €	720 €	11 670 €	973 €
2 personnes	12 967 €	1 081 €	17 505 €	1 459 €
3 personnes	15 560 €	1 297 €	21 006 €	1 751 €
4 personnes	18 153 €	1 513 €	24 507 €	2 042 €
5 personnes	21 611 €	1 801 €	29 175 €	2 431 €
par pers. suppl.	+ 3 457,807 €	+ 288,151 €	+ 4 668,040 €	+ 389,003 €

Exploitants, salariés et entreprises agricoles : donnez votre voix pour une protection sociale forte et équitable !

En janvier 2015, vous allez être appelé à voter pour vos délégués MSA.

Elus par vous pour cinq ans, ils agissent pour vos intérêts en participant à la mise en place de projets locaux et en animant la vie de vos territoires. Le prochain scrutin se déroulera du 12 au 27 janvier 2015. A cette occasion, vous serez invités à élire dans votre canton vos nouveaux représentants.

La MSA : votre régime de protection sociale

L'offre de guichet unique de la MSA permet de gérer l'ensemble de votre sécurité sociale : la maladie, la famille, la retraite, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles. La MSA est un interlocuteur attentif au quotidien des exploitants, des salariés et des employeurs agricoles.

Quelques exemples d'actions menées par vos Délégués MSA d'Armorique sur le mandat 2010/2015

Au niveau national

De belles avancées significatives des droits de nos ressortissants ont été apportées :

- création des indemnités journalières maladie pour les exploitants,
- revalorisation des petites retraites agricoles.

En ce qui concerne les salariés, la réforme des retraites prévoit l'abaissement du nombre d'heures nécessaires pour valider un trimestre, ainsi que la création d'un compte pénibilité.

Mise en place de projets locaux

- **Dans le domaine de la prévention santé** : campagnes de prévention santé sur le dépistage organisé des cancers, le diabète, la nutrition, le sommeil, la maladie d'Alzheimer, les allergies, … mais aussi la prévention du risque suicidaire dans le monde agricole, des formations sur les gestes de premiers secours.

- **Dans le domaine de la prévention des risques professionnels :** L'aide à la constitution du document unique pour les employeurs de main d'œuvre, formations sur la contention des bovins pour prévenir les risques d'accidents.

Un rôle social important

L'accompagnement des familles, personnes âgées et des personnes confrontées à la maladie ou au handicap fait partie des orientations définies par le plan d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA d'Armorique. Ces préoccupations tiennent à cœur des délégués de la MSA qui agissent sur vos territoires ruraux.

Chaque voix compte :
Voter aux élections de la MSA
C'est agir pour soi et pour les autres !

Vous souhaitez de plus amples informations ?
Rendez-vous sur www.electionsmsa2015.fr ou rapprochez-vous de votre MSA.

Mairie Bréhand • 15 rue du stade • 02 96 42 78 16 •mairie.brehand@orange.fr

DATE LIMITE POUR LA REMISE DES ARTICLES ET ANNONCES POUR LE BULLETIN DU MOIS DE DECEMBRE : 20 NOVEMBRE